



LA TRIBUNE

Accord-Cadre et pouvoir d'achat : stop aux années blanches !



La **CFE-CGC** est entrée dans la négociation de l'**accord-cadre** dans un état d'esprit constructif, force de proposition et surtout avec un **objectif clair** : obtenir enfin des avancées concrètes pour le **pouvoir d'achat des agents**.

Et si nous nous félicitons que certaines de nos propositions ont été retenues comme :

- ▶ La mobilité interne avec l'application du barème mobilité en une seule fois dès la prise de fonction ;
- ▶ Des seuils minimums d'augmentation de PFT en fonction des catégories pour les avancements de grade et de promotion. Cependant rappelons notre revendication initiale pour la mise au barème nouveaux arrivants avant les augmentations ;
- ▶ Une harmonisation public/privé pour la garantie minimale inflation, malheureusement toujours en prime ! ;
- ▶ La mise en place d'une offre de logement locatif pour les apprentis.

Toutefois, la **CFE-CGC** refusera tout accord qui ne garantirait pas une amélioration réelle et immédiate du pouvoir d'achat.

Une politique salariale dynamique à la CDC ne serait ni infondée ni absurde compte tenu de l'évolution des résultats positifs de la CDC : 3,9 milliards en 2023 et 5,1 milliards en 2024. Et avec 2025 qui devrait être dans le même trend que 2024 !



Ce que la **CFE-CGC** exige :

- ▶ Fin des années blanches : chaque agent doit bénéficier d'une **revalorisation visible**, pas de promesses gelées ;
- ▶ Une **valorisation financière individuelle et pérenne** des parcours professionnels et des efforts accomplis par les personnels, **pas de primes ponctuelles** ;
- ▶ La **transparence** sur la politique salariale et de **véritables parcours de carrières** ;
- ▶ Une **réelle compensation de l'inflation** sur la rémunération fixe, pas une **simple garantie minimale en prime**.

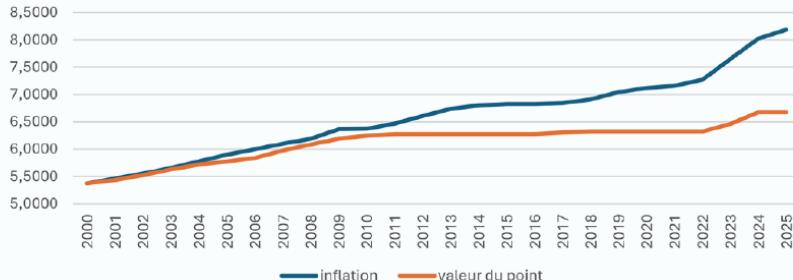
Concernant l'**inflation**, à titre d'illustration, nous pouvons regarder l'**évolution de la valeur du point pour les personnels privés** qui suit celle du point pour les personnels publics :

Autrefois, il y a plus de quinze ans, la valeur du point des personnels privés **suivait à peu près l'inflation**. Avec l'**indexation de l'augmentation de la valeur du point privé sur celui de la fonction publique**, **un décrochage s'est créé**.



Ce visuel permet d'avoir une bonne vue d'ensemble du décalage entre l'évolution de la valeur du point et l'inflation depuis 25 ans.

évolution de la valeur du point / inflation (*)



(*) source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4268033#tableau-figure1> avec une indexation de la



Néanmoins, en contrepartie, une **augmentation minimum garantie de 30 points tous les 3 ans**, a été mise en place dans l'accord cadre 2015-2017. Après une année « blanche » en 2018, ces **30 points ont été réduits à 20 points tous les 3 ans** dans l'accord-cadre 2019-2021. Ils ont ensuite disparu de l'accord cadre 2022-2025 au profit d'une **GERI sous forme de prime**, principales raisons pour lesquelles la CFE-CGC ne l'a pas signé.

Résultat : une perte de pouvoir d'achat massive **surtout ces 4 dernières années** que les primes ponctuelles ne compensent jamais.

Nos **rémunérations** sont constituées de plusieurs éléments (*fixe, variable et ponctuels*) et ces éléments peuvent évoluer de **façon individuelle ou collective** :

Rémunération	Variable	Fixe	Ponctuelle
Individuelle	PVO	indice ; PFT	GERI / GIPA ; PPV Prime Exceptionnelle
Collective	Intéressement	Valeur du point	Supplément d'intéressement

 La **CFE-CGC** porte les préoccupations des personnels concernant l'**augmentation de leur rémunération fixe sans les effets négatifs de l'inflation** : indice, valeur du point et PFT parce que c'est **la rémunération pérenne**. Sinon comment espérer une **réelle amélioration de sa situation financière** au quotidien ?

La **politique de rémunération**, issue d'accords-cadres successifs n'incluant aucune mesure sur la rémunération fixe, **mène inéluctablement à un décrochage**.

La **CFE-CGC** ne saurait se résoudre à cette vision et veut une politique salariale **juste, lisible et durable**. Pas un accord qui perpétue **les mêmes recettes inefficaces** !



La CFE-CGC continuera de défendre un accord qui protège vraiment votre pouvoir d'achat, pas un texte qui se contente de l'afficher.



Avec la **CFE-CGC**, ensemble pour obtenir des avancées et tenir vos acquis !

